

Séance ordinaire du 4 juin 2024

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le quatre juin deux mille vingt-quatre à huit heures quarante-quatre, par visioconférence.

Sont présents : les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du vice-président Guy Dumoulin.

Est absent : le président du comité exécutif Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : David Boudreault, directeur général adjoint – développement durable par intérim, Nathalie Campeau, directrice générale par intérim, Jean-Sébastien Gagnon, directeur général adjoint – services de proximité, Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2024-0489

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 4 juin 2024.

CE-2024-0490

Approbation du procès-verbal des séances extraordinaires du 27 mai 2024, du 28 mai et du 30 mai 2024

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances extraordinaires du comité exécutif tenues le 27 mai 2024, le 28 mai 2024 et le 30 mai 2024.

CE-2024-0491

Dépôt de la liste de déboursés pour la période du 1^{er} au 30 avril 2024

[Document d'aide à la décision FIN-2024-033](#)

La liste de déboursés pour la période du 1^{er} au 30 avril 2024, telle que jointe à la fiche de prise de décision FIN-2024-033, est déposée, à titre de reddition de compte et d'information.

CE-2024-0492

Dépôt des listes de virements de fonds traités entre le 1^{er} et le 30 avril 2024 et des listes de crédits additionnels pour la même période

[Document d'aide à la décision FIN-2024-034](#)

Les listes de virements de fonds traités entre le 1^{er} et le 30 avril 2024 et les listes de crédits additionnels pour la même période, telles que jointes à la fiche de prise de décision FIN-2024-034, sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

CE-2024-0493

Dépôt du procès-verbal du comité des finances de la réunion tenue le 18 avril 2024

[Document d'aide à la décision FIN-2024-032](#)

Le procès-verbal de la réunion du comité des finances tenue le 18 avril 2024 est déposé, tel que joint à la fiche de prise de décision FIN-2024-032, à titre de reddition de compte et d'information.

CE-2024-0494

Dépôt des rapports des assemblées publiques de consultation de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement tenues les 19 et 26 mars et les 16 et 24 avril 2024

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-080](#)

Les rapports des assemblées publiques de consultation de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement tenues les 19 et 26 mars et les 16 et 24 avril 2024, tels que joints à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2024-080, sont déposés, à titre de reddition de compte et d'information.

CE-2024-0495

Embauche d'un Consultant au Service du traitement de l'eau à la Direction de l'entretien des infrastructures

[Document d'aide à la décision GCH-2024-063](#)

Il est résolu d'embaucher Yves Chouinard à titre de Consultant au Service du traitement de l'eau à la Direction de l'entretien des infrastructures et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2024-0496

Embauche d'un Chef de division du développement de compétences, de la santé et du mieux-être à la Direction de la sécurité incendie

[Document d'aide à la décision GCH-2024-064](#)

Il est résolu d'embaucher Hugo Laflamme à titre de Chef de division du développement de compétences, de la santé et du mieux-être à la Direction du service de sécurité incendie, poste de cadre pompier régulier à temps complet, à la classe 2 et à l'échelon 2, et aux conditions de travail prévues au protocole des conditions de travail des cadres de la Ville.

CE-2024-0497

Nomination d'une Superviseure du Centre 9-1-1 à la Direction du service de police

[Document d'aide à la décision GCH-2024-065](#)

Il est résolu d'embaucher Mariève Mc Cann à titre de Superviseure du Centre 9-1-1 à la Direction du service de police, poste de cadre civil (40h) régulier à temps complet, à la classe 3 et à l'échelon 4, et aux conditions de travail prévues au protocole des conditions de travail des cadres de la Ville.

CE-2024-0498

Embauche d'un Contremaître en entretien des infrastructures du Service des travaux publics à la Direction de l'entretien des infrastructures

[Document d'aide à la décision GCH-2024-066](#)

Il est résolu d'embaucher Jean-Sébastien Arsenault à titre de Contremaître en entretien des infrastructures du Service des travaux publics de la Direction de l'entretien des infrastructures, poste de cadre régulier à temps complet, à la classe 3 et à l'échelon 10, et aux conditions de travail prévues au protocole des conditions de travail des cadres de la Ville.

CE-2024-0499

Aide financière au bénéfice d'organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision GRE-2024-020-R-1](#)

Il est résolu d'accorder l'aide financière à des organismes de la communauté, telle qu'indiquée à la fiche de prise de décision GRE-2024-020-R-1, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2024-0500

Financement de la dépense relative aux projets reliés à l'entretien des infrastructures et au remplacement de véhicules

[Document d'aide à la décision DEI-PST-2024-008](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux projets, tels que décrits dans la fiche de prise de décision DEI-PST-2024-008, au montant maximum de 3 242 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-74.

Il est également résolu de financer la dépense relative aux projets, tels que décrits dans la fiche de prise de décision DEI-PST-2024-008, au montant maximum de 200 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-73.

Il est également résolu, pour financer la dépense relative au projet de remplacement de véhicules, d'affecter un montant de 78 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de dix ans par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2025 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Il est enfin résolu, pour financer la dépense relative au projet de remplacement de véhicules, d'affecter un montant de 1 191 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2025 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

CE-2024-0501

Financement de la dépense additionnelle relative au remplacement des portes de garage des usines de traitement de l'eau

[Document d'aide à la décision DEI-PST-2024-007](#)

Il est résolu, pour financer la dépense additionnelle relative au remplacement des portes de garage des usines de traitement de l'eau, d'affecter un montant de 30 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de trois ans par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2025 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

CE-2024-0502

Financement de la dépense relative à la mise en place et le déploiement du projet de médiation, à la réalisation du plan d'action de la politique de développement social et communautaire et appels d'intérêts

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2024-022](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant maximum de 30 000 \$ provenant de la réserve pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du plan d'action de la politique de développement social et communautaire, afin de soutenir la mise en place et le déploiement du projet de médiation urbaine, pour l'année 2024, et ce, en vue de la conclusion éventuelle d'un contrat de service à intervenir à cet effet, tel que précisé à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2024-022.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant maximum de 225 000 \$ provenant de la réserve pour le financement des dépenses relatives à la réalisation du plan d'action de la politique de développement social et communautaire, tel que précisé à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2024-022, et à même ce montant, procéder à des appels d'intérêt auprès des organismes reconnus par la Ville pour :

- un chantier de l'accessibilité au logement abordable, salubrité des logements et maisons de chambres : 30 000 \$;
 - un chantier de la participation citoyenne et de l'appropriation de l'environnement urbain pour un usage commun : 50 000 \$;
 - un chantier de la mobilité des personnes âgées : 40 000 \$;
 - un chantier relatif à bâtir des communautés résilientes : 45 000 \$;
 - d'autres actions ou opportunités : 60 000 \$.
-

CE-2024-0503

Demande de conclusion d'une entente relative à des travaux municipaux sur les lots 2 059 660, 2 059 668 et 2 059 669 du cadastre du Québec (secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision BP-2024-008](#)

Il est résolu de ne pas conclure, à ce stade-ci et pour le moment, d'entente relative à des travaux municipaux avec un requérant, sur les lots 2 059 660, 2 059 668 et 2 059 669 du cadastre du Québec (secteur Pintendre), et ce, pour les motifs mentionnés à la fiche de prise de décision BP-2024-008.

CE-2024-0504

Modification de la résolution CE-2022-00-61 « Approbation du plan de cadastre pour le prolongement des rues de Nîmes et d'Abelcourt (secteur Pintendre), de l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Les immeubles Gilles Couture inc., acquisitions des lots 6 396 757 et autres du cadastre du Québec, du lot 6 406 968 de ce cadastre à des fins de bassin de rétention, des lots 5 510 007, et autres de ce cadastre à des fins de sentier piéton et d'une servitude sur le lot 6 406 970 de ce cadastre à des fins de cercle de virage temporaire et confirmation relative à l'utilisation de ces lots » et modification de la résolution CE-2022-01-43 « Avenant à l'entente relative aux travaux municipaux intervenue avec Les Immeubles Gilles Couture inc., engagement auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales, soit le bassin de rétention prévu sur le lot 6 406 968 du cadastre du Québec, et modification de la résolution CE-2022-00-61 « Approbation du plan de cadastre pour le prolongement des rues de Nîmes et d'Abelcourt (secteur Pintendre), de l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Les Immeubles Gilles Couture inc., acquisitions des lots 6 396 757 et autres du cadastre du Québec, du lot 6 406 968 de ce cadastre à des fins de bassin de rétention, des lots 5 510 007 et autres de ce cadastre à des fins de sentier piéton et d'une servitude sur le lot 6 406 970 de ce cadastre à des fins de cercle de virage temporaire et confirmation relative à l'utilisation de ces lots »

[Document d'aide à la décision BP-2024-005](#)

Il est résolu de modifier la résolution CE-2022-00-61 « Approbation du plan de cadastre pour le prolongement des rues de Nîmes et d'Abelcourt (secteur Pintendre), de l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Les immeubles Gilles Couture inc., acquisitions des lots 6 396 757 et autres du cadastre du Québec, du lot 6 406 968 de ce cadastre à des fins de bassin de rétention, des lots 5 510 007, et autres de ce cadastre à des fins de sentier piéton et d'une servitude sur le lot 6 406 970 de ce cadastre à des fins de cercle de virage temporaire et confirmation relative à l'utilisation de ces lots » comme suit :

- par la correction cléricale dans le titre de cette résolution, du mot « urtication » par le mot « utilisation » ;
- par la suppression, dans le titre de la résolution, des mots suivants « et d'une servitude sur le lot 6 406 970 de ce cadastre à des fins de cercle de virage temporaire » ;
- par le remplacement, au premier paragraphe du deuxième alinéa, des mots suivants « 6 396 757, 6 396 816 et 6 406 969 » par les mots « 6 396 757 et 6 396 816 » ;
- par l'ajout du paragraphe suivant au deuxième alinéa :
« d'acquérir à titre gratuit le lot 6 406 969 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les immeubles Gilles Couture inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition. ».

Il est également résolu de modifier la résolution CE-2022-01-43 «Avenant à l'entente relative aux travaux municipaux intervenue avec Les Immeubles Gilles Couture inc., engagement auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales, soit le bassin de rétention prévu sur le lot 6 406 968 du cadastre du Québec, et modification de la résolution CE-2022-00-61 « Approbation du plan de cadastre pour le prolongement des rues de Nîmes et d'Abelcourt (secteur Pintendre), de l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Les Immeubles Gilles Couture inc., acquisitions des lots 6 396 757 et autres du cadastre du Québec, du lot 6 406 968 de ce cadastre à des fins de bassin de

rétenion, des lots 5 510 007 et autres de ce cadastre à des fins de sentier piéton et d'une servitude sur le lot 6 406 970 de ce cadastre à des fins de cercle de virage temporaire et confirmation relative à l'utilisation de ces lots » comme suit :

- par la suppression, dans le titre et au deuxième alinéa, des mots « et d'une servitude sur le lot 6 406 970 de ce cadastre à des fins de cercle de virage temporaire ».

CE-2024-0505

Adoption du Projet de règlement RV-2024-34-74 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifications de certaines zones dans le prolongement des rues Froment et de l'Escaut, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-015](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement RV-2024-34-74 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur zonage et le lotissement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2024-015.

Ce Projet de règlement a pour objet :

- de créer la zone M0947 à même une partie des zones C0946 et H0954 et d'y prévoir les usages autorisés et les normes et spécifications applicables;
- de créer la zone H0959 à même une partie des zones C0946, H0954 et H0957 et d'y prévoir les usages autorisés et les normes et spécifications applicables;
- d'agrandir la zone H0957 à même une portion de la zone H0954;
- d'agrandir la zone H0966 à même une portion de la zone H0957;
- de supprimer la grille des spécifications applicable à la zone H0954, cette zone ayant été supprimée par l'effet de la création des zones M0947 et H0959 et de l'agrandissement de la zone H0957;
- d'interdire l'usage « Établissement de résidence principale » dans les zones M0947 et H0959.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite, sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE-2024-0506

Demande de modification au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (hébergement de travailleuses et de travailleurs agricoles saisonniers dans un bâtiment agricole existant)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-067](#)

Il est résolu de refuser la demande de modification au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement visant à autoriser l'hébergement temporaire pour des travailleuses et travailleurs agricoles saisonniers à même des bâtiments agricoles existants et situés en zone agricole, et ce, pour le principal motif suivant :

- la modification risque de favoriser, en zone agricole, la prolifération de logements utilisés par des travailleuses et travailleurs non agricoles.

CE-2024-0507

Demande de prolongation de délais auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour intégrer au schéma d'aménagement et de développement l'orientation gouvernementale relative à la planification des milieux de vie assurant l'accès à des logements abordables

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-078](#)

ATTENDU l'adoption de l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire relative à planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages ;

ATTENDU le délai imparti par le gouvernement provincial pour que la Ville adopte un règlement modifiant son schéma d'aménagement et de développement, afin d'intégrer le contenu de cette orientation ;

En conséquence,

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une prolongation de délai, afin de se conformer à l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire relative à planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages, et ce, en tenant compte des justifications mentionnées à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2024-078.

CE-2024-0508

Abrogation de la résolution CV 2019-06-44 « Adoption du plan d'action sur la main-d'œuvre sur le territoire de la ville » et abrogation de la résolution CV-2020-00-13 « Abrogation de la résolution CV-2018-03-43 « Création du comité consultatif sur la main-d'œuvre de la Ville et désignation de membres du conseil de la Ville à ce comité », création du Guichet unique action main-d'œuvre Lévis et désignation de membres à ce guichet unique »

[Document d'aide à la décision DEV-2024-031](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'abroger la résolution CV-2019-06-44 « Adoption du plan d'action sur la main-d'œuvre sur le territoire de la ville », qui mettait en place le plan d'action main-d'œuvre, dans le but d'accepter la création des équipes d'action main-d'œuvre regroupées autour des quatre grands thèmes plus représentatifs des nouveaux besoins.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'abroger la résolution CV-2020-00-13 « Abrogation de la résolution CV-2018-03-43 « Création du comité consultatif sur la main-d'œuvre de la Ville et désignation de membres du conseil de la Ville à ce comité », création du *Guichet unique action main-d'œuvre Lévis* et désignation de membres à ce guichet unique », qui mettait en place le guichet unique d'action main-d'œuvre Lévis (GUAMOL), dans le but de remplacer ce dernier par un comité de coordination, lequel effectuera une reddition de compte au comité de développement économique, main-d'œuvre et de revitalisation (CDÉMOR), trois fois par année.

CE-2024-0509

Attribution du contrat relatif à la réalisation de travaux de rénovation du centre Raymond-Blais et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2024-086](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat relatif à la réalisation de travaux de rénovation du centre Raymond-Blais (appel d'offres 2024-50-27), à Action estimation inc., pour une dépense estimée à 3 565 047 \$, avant TPS et TVQ, en plus des ajustements prévus au contrat, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2024-0510

Revente du lot 6 572 160 du cadastre du Québec (terrain situé sur la rue des Cordiers, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2024-021](#)

Il est résolu d'autoriser la revente du lot 6 572 160 du cadastre du Québec par Développement Boucher Bhérer inc. à Société des cordiers inc., aux conditions prévues à la clause 10 de l'acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits de Lévis le 5 juin 2023 sous le numéro 28 062 044, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2024-0511

Autorisation au Directeur général de désigner une remplaçante ou un remplaçant

[Document d'aide à la décision DG-2024-009](#)

Il est résolu de recommander au conseil de Ville d'autoriser le Directeur général à désigner une ou un ou des remplaçantes ou remplaçants pour agir à titre de Directrice générale par intérim ou de Directeur général par intérim, en son absence, en cas d'empêchement et pendant ses congés ou ses vacances, pour une période maximale de 45 jours consécutifs et pour les périodes qu'il détermine pour chacune et chacun, et ce, parmi les membres du personnel occupant le poste de Directrice générale adjointe ou de Directeur général adjoint, le tout rétroactivement et à compter du 3 juin 2024.

CE-2024-0512

Levée de la séance

La séance est levée à 9 h 36.

Guy Dumoulin, vice-président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif